



Agences de Pontarlier et Jougue et Besançon

(+ secteur Morteau et Valdahon)

Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 20 000 €	3 000 €
Bien inférieur à 60 000 €	5 500 €
60 001 € à 120 000 €	9,5 %
120 001 € à 170 000 €	8,5 %
170 001 € à 250 000 €	7,5 %
250 001 € à 350 000 €	6,5 %
350 001 € à 490 000 €	5,5 %
Bien supérieur à 490 001 €	4,5 %

Barème IMMO 25 Pontarlier, Jougue et Besançon à compter du 15 Octobre 2024

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)

IMMOFRANCE - 9 rue Arthur Bourdin 25300 Pontarlier - 03.81.64.41.41 – contact@immo25.fr

RCS 841 160 179 Besançon - N° CPI 2501 2018 000 034 638 CCI du Doubs - N° RCP 120 137 405 MMA – N° GF 151165K GALIAN



Agences de Montbéliard et Ornans

(+ secteur Baume-les-Dames)

Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 20 000 €	2 900 €
Bien inférieur à 60 000 €	4 900 €
60 001 € à 90 000 €	9 %
90 001 € à 120 000 €	8 %
120 001 € à 170 000 €	7 %
170 001 € à 250 000 €	6 %
250 001 € à 350 000 €	5 %
Bien supérieur à 350 001 €	4 %

Barème IMMO 25 Montbéliard et Ornans à compter du 01 Février 2023

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)

IMMOFRANCE - 9 rue Arthur Bourdin 25300 Pontarlier - 03.81.64.41.41 – contact@immo25.fr

RCS 841 160 179 Besançon - N° CPI 2501 2018 000 034 638 CCI du Doubs - N° RCP 120 137 405 MMA – N° GF 151165K GALIAN



Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 20 000 €	2 900 €
Bien inférieur à 60 000 €	5 500 €
60 001 € à 90 000 €	9,5 %
90 001 € à 120 000 €	8,5 %
120 001 € à 170 000 €	7,5 %
170 001 € à 250 000 €	6,5 %
250 001 € à 350 000 €	5,5 %
Bien supérieur à 350 001 €	4,5 %

Barème AUTRES SECTEURS à compter du 15 Octobre 2024

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)



Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 20 000 €	2 900 €
Bien inférieur à 60 000 €	4 900 €
60 001 € à 90 000 €	9 %
90 001 € à 120 000 €	8 %
120 001 € à 170 000 €	7 %
170 001 € à 250 000 €	6 %
250 001 € à 350 000 €	5 %
Bien supérieur à 350 001 €	4 %

Barème **IMMO 40** à compter du 01 février 2023

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)



Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 20 000 €	2 900 €
Bien inférieur à 60 000 €	4 900 €
60 001 € à 90 000 €	9 %
90 001 € à 120 000 €	8 %
120 001 € à 170 000 €	7 %
170 001 € à 250 000 €	6 %
250 001 € à 350 000 €	5 %
Bien supérieur à 350 001 €	4 %

Barème agence Le Puy en Velay à compter du 01 février 2023

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)



Agences de Troyes et Nogent-sur-Seine
Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 20 000 €	2 900 €
Bien inférieur à 60 000 €	4 900 €
60 001 € à 90 000 €	8 %
90 001 € à 170 000 €	7 %
170 001 € à 250 000 €	6 %
250 001 € à 400 000 €	5 %
Bien supérieur à 400 001 €	4 %

Barème agence IMMO10 à compter du 06 novembre 2023

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)



Agences d'Annecy et Samoëns

Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 20 000 €	2 900 €
Bien inférieur à 60 000 €	4 900 €
60 001 € à 90 000 €	9 %
90 001 € à 120 000 €	8 %
120 001 € à 150 000 €	7 %
150 001 € à 200 000 €	6 %
200 001 € à 600 000 €	5 %
Bien supérieur à 600 001 €	4 %
Bien supérieur à 990 000 €	3,5 %

Barème IMMO 74 Annecy et Samoëns à compter du 01 février 2023

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)

IMMOFRANCE - 9 rue Arthur Bourdin 25300 Pontarlier - 03.81.64.41.41 – contact@immo25.fr

RCS 841 160 179 Besançon - N° CPI 2501 2018 000 034 638 CCI du Doubs - N° RCP 120 137 405 MMA – N° GF 151165K GALIAN



Agence de Dole

(+ secteur Champagnole et Lons-le-Saunier)

Honoraires sur transactions immobilières

Bien inférieur à 20 000 €	2 900 €
Bien inférieur à 100 000 €	4 900 €
100 001 € à 170 000 €	6 %
170 001 € à 220 000 €	5,5 %
220 001 € à 300 000 €	5 %
Bien supérieur à 300 001 €	4 %

Barème IMMO 39 Dole à compter du 01 février 2023

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf accord spécifique)

Montant des honoraires en TTC (TVA à 20%)